

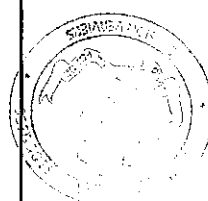


Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division VerviersRéservé  
au  
Moniteur  
belge

\*22148398\*



- 7 DEC. 2022

Le greffier  
Greffier

N° d'entreprise : 0542 505 162

Nom

(en entier) : **Grid Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ormes 109, Parc Industriel de Lambermont, B-4800 Verviers.****Objet de l'acte : Démission d'un commissaire - Nomination d'un commissaire - Pouvoirs.**

Extrait des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 27 septembre 2022.

Les actionnaires ont :

- approuvé la révocation du mandat de commissaire de KPMG Réviseurs d'Entreprises. Cette révocation est la conséquence d'une réorganisation de l'affectation du contrôle des comptes du groupe GE et d'un souhait d'harmoniser le commissaire au niveau du groupe. Le mandat de commissaire de KPMG prend effet de manière immédiate.

- décidé d'attribuer le mandat de commissaire à la société coopérative à responsabilité limitée, Deloitte Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social se situe Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem, représentée par Tom Windelen, Réviseur d'Entreprises, pour une période de trois ans portant sur le contrôle des exercices se terminant les 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

- décidé d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités auprès du registre des personnes morales (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).